



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 31 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi trente et un mars à dix-neuf heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :
24/03/2023
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 29
Conseillers votants : 35

M. François OUZILLEAU, Maire,

M. Jérôme GRENIER, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, M. Hervé HERRY, Mme Nicole BALMARY, M. Yves ETIENNE, Mme Catherine DELALANDE, Adjoints

M. Christopher LENOURY, Mme Evelyne HORNAERT, Mme Patricia DAUMARIE, Mme Sylvie GRAFFIN, M. Youssef SAUKRET, M. Antoine RICHARD, Mme Marie-Christine GINESTIERE, M. Denis AIM, Mme Zahia GASMI, M. Olivier VANBELLE, Mme Marjorie HARDY, M. Jean-Marie M BELO, Mme Nathalie CHESNAIS, M. Eric FAUQUE, Mme Blandine RIPERT, Madame Heïdi DESEAU, Monsieur Maxence DEMAINE, Mme Lorine BALIKCI, Mme Fanny FLAMANT, M. Gabriel SINO, Mme Bérénice LIPIEC, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Léocadie ZINSOU à M. Jérôme GRENIER
Mme Paola VANEGAS à Mme Catherine DELALANDE
Mme Lydie BRIOULT à M. Hervé HERRY
M. Raphaël AUBERT à Mme Dominique MORIN
Monsieur Pierre FRANSCSCHINA à M. Antoine RICHARD
M. David HEDOIRE à Mme Fanny FLAMANT

Absents :

Secrétaire de séance : Marie-Christine GINESTIERE

N° 021/2023

Rapporteur : Hervé HERRY

OBJET : Agences Postales des Blanchères et de Vernonnet : avenants aux conventions relatives à l'organisation des agences postales

Deux agences postales communales sont implantées sur le territoire de la commune, l'une aux Blanchères, l'autre à Vernonnet.

La Poste a présenté, pour chacune de ces agences, un avenant apportant des modifications sur les horaires d'ouverture au public.

Ces nouveaux horaires prennent en compte l'évolution des pratiques qui a entraîné une baisse notable de fréquentation des agences ces dernières années.

L'amplitude des horaires est la suivante :

- Agence postale de Vernonnet ouverte au public de 9h à 12h le lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi.
- Agence postale des Blanchères ouverte au public de 13h30 à 16h15 le lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et ouverte au public de 9h à 12h le samedi.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des postes et des communications électroniques ;

Vu la loi d'orientation n° 1995-115 du 4 février 1995 pour l'aménagement et le développement du territoire ;

Vu la loi d'orientation n° 99-533 du 25 juin 1999 pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 ;

Vu la loi n° 2005-516 du 20 mai 2005 sur la régulation des activités postales ;

Vu la délibération du 25 mars 2001 et la convention relative à l'organisation de l'agence postale des Blanchères, conclue le 27 juin 2002 et renouvelée le 30 mars 2009 ;

Vu la délibération n° 86-2010 du 11 mai 2010 et la convention relative à l'organisation de l'agence postale de Vernonnet ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 15 mars 2023 ;

Considérant que La Poste fournit un service universel postal, auquel chaque habitant doit avoir largement accès ;

Considérant l'exposé du rapporteur et les avenants ci-annexés ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants annexés modifiant les horaires d'ouverture au public des agences postales des Blanchères et de Vernonnet.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants à venir en lien avec l'organisation des agences postales communales.

Culture et qualité du service public

Avis favorable

Délibéré :

Adoptée à la majorité (Abstention : M. HEDOIRE, Mme FLAMANT, M. SINO, Mme LIPIEC;)

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,



Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

AVENANT LA POSTE AGENCE
Avenant : AVEN-2023-031236
Contrat associé : CONV-2018-006653
Date génération du document : 24/02/2023 à 11:17

DOCA-404792

9626

AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION DE LA POSTE AGENCE « VERNONNET AP »

AVENANT LA POSTE AGENCE
Point de Contact : 271570 - VERNONNET AP
Adresse : VERNONNET 12 RUE DES PENITENTS VERNON - 27200
Nom de la commune : Vernon
Etablissement d'attache : VERNON - 276810
Type de point de contact : Agence postale
Type de partenariat : LPA COMMUNALE
Type de dispositif : Tablette Tactile
Date de début de validité : 01/04/2023

Entre,

La Poste, Société Anonyme, au capital de 5 620 325 816 euros, dont le siège social est situé au 9 rue du Colonel Pierre Avia, 75015 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 356 000 000, représentée par Madame Nathalie CALVET, en qualité de Directrice Régionale de La Poste,

D'une part,

Et

La Commune de Vernon représentée par Monsieur François OUZILLEAU, en qualité de Maire

D'autre part.

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Modification des horaires d'ouverture au public de La Poste Agence de Vernon à compter du 01/04/2023

La Poste Relais sera ouverte :

Lundi	de 9 H 00 à 12 H 00	Jeudi	de 9 H 00 à 12 H 00
Mardi	de 9 H 00 à 12 H 00	Vendredi	de 9 H 00 à 12 H 00
Mercredi	FERMÉ	Samedi	de 9 H 00 à 12 H 00
		Dimanche	FERMÉ

AUTRES DISPOSITIONS

Toutes les autres dispositions de la convention originale sont sans changement

En trois exemplaires originaux,

A Vernon, le

Pour La Poste

Madame Nathalie CALVET

Directrice Régionale

Pour la Commune

Monsieur François OUZILLEAU

Maire

AVENANT LA POSTE AGENCE
Avenant : AVEN-2023-031237
Contrat associé : CONV-2018-006743
Date génération du document : 24/02/2023 à 11:27

DOCA-911740

9626

AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION DE LA POSTE AGENCE « VERNON BLANCHERES AP »

AVENANT LA POSTE AGENCE
Point de Contact : 279320 - VERNON BLANCHERES AP
Adresse : 19 RUE DE LA POTERIE - 27200
Nom de la commune : Vernon
Etablissement d'attache : VERNON - 276810
Type de point de contact : Agence postale
Type de partenariat : LPA COMMUNALE
Type de dispositif : Tablette Tactile
Date de début de validité : 01/04/2023

Entre,

La Poste, Société Anonyme, au capital de 5 620 325 816 euros, dont le siège social est situé au 9 rue du Colonel Pierre Avia, 75015 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 356 000 000, représentée par Madame Nathalie CALVET en qualité de Directrice Régionale de La Poste,

D'une part,

Et

La Commune de Vernon représentée par Monsieur François OUZILLEAU en qualité de Maire,

D'autre part.

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Modification des horaires d'ouverture au public de La Poste Agence de Vernon à compter du 01/04/2023

La Poste Relais sera ouverte :

Lundi	de 13 H 30 à 16 H 15	Jeudi	de 13 H 30 à 16 H 15
Mardi	de 13 H 30 à 16 H 15	Vendredi	de 13 H 30 à 16 H 15
Mercredi	de 13 H 30 à 16 H 15	Samedi	de 9 H 00 à 12 H 00
		Dimanche	FERMÉ

AUTRES DISPOSITIONS

Toutes les autres dispositions de la convention originale sont sans changement

En trois exemplaires originaux,

A Vernon, le

Pour La Poste

Madame Nathalie CALVET
Directrice Régionale

Pour la Commune

Monsieur François OUZILLEAU
Maire